

Tarifs conventionnels en métropole au 8 janvier 2025 (hors rémunérations sur objectifs de santé publique)

Les revalorisations et les nouveaux honoraires sont indiqués en gras

Honoraires, missions et code actes		Tarifs HT	Tarifs TTC
Honoraire à l'ordonnance (HDR)		0,60 €	0,61 €
Honoraire à l'ordonnance pour des enfants de moins de 3 ans et des patients âgés de plus de 70 ans (HDA)		1,55 €	1,58 €
Honoraire ordonnance comportant un ou plusieurs médicaments dits spécifique (HDE)		3,50 €	3,57 €
Honoraire pour ordonnance dite complexe pour 5 lignes de médicaments et plus (HC)		0,30 €	0,31 €
Honoraire par conditionnement	Mensuel (HD)	1 €	1,02 €
	Trimestriel (HG)	2,70 €	2,76 €
Honoraire de vaccination	Vaccination antigrippale (VGP) ou, pour les autres vaccinations (RVA), lorsque la personne dispose d'une prescription préalable ou lorsqu'aucune prescription n'est requise	7,50 € TTC	
	Lorsque la personne ne dispose pas d'une prescription pour les vaccins à prescription obligatoire (RVA)	9,60 € TTC + valorisation de 3 € par code RVA versées forfaitairement au cours du premier semestre 2025 si le taux de facturation des vaccinations prescrites dans l'officine est supérieur à 5 % en 2024 par rapport à 2023	

Honoraires, missions et code actes		Tarifs TTC
Accompagnement de patients sous anticoagulants oraux (AVK ou AOD) ou de patients asthmatiques	Pour la première année : réalisation de l'entretien d'évaluation et d'au moins deux entretiens thématiques (ASI)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (évaluation) : 15 € TTC - 2ème entretien (thème) : 15 € TTC - 3ème entretien (thème) : 20 € TTC
	Pour les années suivantes : réalisation d'au moins deux entretiens thématiques chaque année (ASS)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (thème) : 10 € TTC - 2ème entretien (thème) : 20 € TTC
Accompagnement de patients sous anticancéreux oraux : traitements anticancéreux au long cours (hormonothérapie, tamoxifène, anastrozole, létrozole, exémestane, méthotrexate, hydroxycarbamide, bicalutamide)	Pour la première année : réalisation de l'entretien initial et d'au moins deux entretiens thématiques (AC1)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (évaluation) : 15 € TTC - 2ème entretien (thème) : 15 € TTC - 3ème entretien (thème) : 30 € TTC
	Pour les années suivantes : réalisation d'au moins un entretien thématique chaque année dans le cadre des traitements anticancéreux au long cours (AC3)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (thème) : 10 € TTC - 2ème entretien (thème) : 20 € TTC
Accompagnement de patients sous anticancéreux oraux : autres anticancéreux des classes ATC L01 et L02 administrés par voie orale	Pour la première année : réalisation de l'entretien initial et d'au moins deux entretiens thématiques (AC2)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (évaluation) : 15 € TTC - 2ème entretien (thème) : 15 € TTC - 3ème entretien (thème) : 50 € TTC
	Pour les années suivantes : réalisation d'au moins deux entretiens thématiques chaque année (AC4)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (thème) : 10 € TTC - 2ème entretien (thème) : 20 € TTC

Honoraires, missions et code actes		Tarifs TTC
Accompagnements des patients polymédiqués	Pour la première année : réalisation de l'entretien de recueil, l'analyse des traitements, la transmission de l'analyse, l'entretien conseil et l'entretien de suivi de l'observance (BMI)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (évaluation) : 15 € TTC - analyse et envoi au médecin traitant : 15 € TTC - 2ème entretien (thème) : 15 € TTC - 3ème entretien (thème) : 20 € TTC
	Pour les années suivantes, sans changement de traitement : réalisation de deux entretiens de suivi de l'observance (BMS)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (thème) : 10 € TTC - 2ème entretien (thème) : 20 € TTC
	Pour les années suivantes, en cas de nouveaux traitements : actualisation de l'analyse, sa transmission, un entretien conseil et un entretien de suivi de l'observance (BMT)	Rémunération par patient et par entretien : - 1er entretien (thème) : 10 € TTC - 2ème entretien (thème) : 20 € TTC
Entretien femme enceinte (EFE)		5 € TTC
Entretien d'un patient sous traitement antalgique de palier II (EPA)		5 € TTC
Indemnité d'astreinte pour la nuit (GPN), le dimanche (GPD) et les jours fériés (GPF)		200 €
Honoraire d'urgence la nuit profonde de minuit à 6h (UPH)		20 € TTC / ordonnance
Honoraire d'urgence la nuit de 20h à minuit et de 6h à 8h (UPH)		10 € TTC / ordonnance
Honoraire de garde les dimanches et jours fériés, de 8h à 20h (UPH)		6 € TTC / ordonnance
Honoraire de garde le jour, en dehors des jours et heures normaux d'ouverture, de 8h à 20h (UPH)		2 € TTC / ordonnance

Honoraires, missions et code actes		Tarifs TTC
TROD angine (TRD)	Si le patient se présente spontanément à l'officine et est directement pris en charge par le pharmacien, avec délivrance d'un antibiotique après réalisation du test	15 € TTC
	Si le patient se présente spontanément à l'officine et est directement pris en charge par le pharmacien, sans délivrance d'antibiotique après réalisation du test	10 € TTC
	Si le patient est orienté vers la pharmacie par son médecin pour la réalisation du test avec une ordonnance conditionnelle d'antibiotique	10 € TTC quel que soit le résultat du test
TROD cystite (PEE)	Si la patiente se présente spontanément à l'officine et est directement prise en charge par le pharmacien, avec délivrance d'un antibiotique après réalisation du test	15 € TTC
	Si la patiente se présente spontanément à l'officine et est directement prise en charge par le pharmacien, sans délivrance d'antibiotique après réalisation du test	10 € TTC
	Si la patiente est orientée vers la pharmacie par son médecin pour la réalisation du test avec une ordonnance conditionnelle d'antibiotique	10 € TTC quel que soit le résultat du test
Dépistage cancer colorectal (RKD)		3 € TTC + forfait annuel de 2 € pour chaque kit aboutissant à la réalisation effective du dépistage
Dispensation à domicile dans le cadre du service de retour à domicile PRADO		2,50 € TTC, dans la limite de cinq dispensations à domicile par jour, tous patients confondus (paiement annuel à partir d'un code traceur DDO de 0,01 € TTC)
Dispensation à l'unité des médicaments		1 € TTC par délivrance à l'unité ou fractionnée, dans la limite d'un plafond annuel de 500 € TTC (paiement annuel)